

3 - Diversifier les sources de revenus pour les entreprises

Objectif régional

Excellence des produits normands de la pêche et de l'aquaculture

Axe stratégique

S'adapter au changement (climatique, politique, espèces, marchés, normatif)

Objectifs opérationnels

- ▶ Diversifier les clientèles, les débouchés, les marchés et les activités
- ▶ Développer les circuits courts et la vente directe

Types d'actions à mener et exemples de projets

- ▶ Diversifier les clientèles, les débouchés, les marchés et les activités :
 - Exemples : Investissement dans des projets de transformation, investissement dans des projets de diversification, approvisionnement de la restauration du territoire et de la restauration collective (sensibilisation des acteurs de la restauration)
- ▶ Développer les circuits courts et la vente directe
 - Exemples : accompagnement du développement de la vente directe par les producteurs (matériels, communication), accompagnement des professionnels qui s'inscrivent dans des actions circuits-courts en lien avec d'autres professionnels de la terre ou de la mer (en lien avec les PAT)

Effets attendus

Augmentation des ventes et de la consommation de produits locaux
Visibilité des produits de la mer
Nouvelles activités génératrices de nouveaux revenus
Augmentation de la valeur ajoutée
Préservation de l'environnement (limitation des GES avec les circuits courts, marchés, ...)
Meilleure identification du caractère maritime du territoire

Bénéficiaires potentiels

Structures professionnelles (organismes professionnels, GIE, CUMA, centre de gestion, etc.)
Pêcheurs, conchyliculteurs, aquaculteurs
Projets collectifs éligibles
Entreprises
Associations

Nature des dépenses éligibles

- ▶ Dépenses matérielles :
 - Achat de petits équipement et matériels
 - Achat de documentation
 - Investissements nouveaux (hors matériels ou équipements de remplacement)
- ▶ Dépenses immatérielles :
 - Frais de personnel (salaires et charges)
 - Frais de structure selon la réglementation en vigueur
 - Frais de communication (création et impression, site internet, applications, supports pédagogiques, etc.)
 - Prestations externes (études, diagnostic, expertise, ingénierie, frais de formation, location de matériel) hors conseils pouvant être financés au travers des Chèques Conseils

Actions inéligibles

Actions déclarées inéligibles dans le règlement FEAMPA (règlement [UE] 2021/1139 art.13) ;
Organisations d'évènements ;

Organisation d'expositions locales ;
Organisation/Participation à des fêtes nautiques ou fêtes de la mer.

Dépenses inéligibles

Dépenses mentionnées au décret national d'inéligibilité des dépenses ;
Matériel ou d'équipement de remplacement ;
Contributions en nature ;
TVA récupérable ;
Tous types de conseils qui pourraient être financés au travers des Chèques Conseils ;
Montage du dossier de demande d'aide et de paiement.

Conditions d'éligibilité spécifiques

Caractère reproductible des projets

Modalités d'intervention

- ▶ Taux maximum d'aide publique : 50 % [cas général], 80% [projet porté par un organisme qualifié de droit public, ou si l'un des critères suivants est respecté : être d'intérêt collectif ; avoir un bénéficiaire collectif ; présenter des caractéristiques innovantes ou garantir un accès public à ses résultats]
- ▶ Plancher d'aide publique, à parité avec le FEAMPA : 5 000 €
- ▶ Plafond de l'aide publique, à parité avec le FEAMPA : 80 000 €
- ▶ Le comité de sélection se laisse la possibilité de moduler le taux pour les projets éligibles à 80% d'aide publique, sur la base de la note qu'il attribue.

Financement prévu

- ▶ DLAL FEAMPA : 78 638 €
- ▶ Contreparties publiques : 78 638 €

Indicateurs de résultat

Nombre de circuits de distribution ou points de vente créés ou développés
Nombre de projets visant à une diversification de l'activité vers le tourisme
Nombre d'emplois créés ou maintenus
Nombre de labels et procédures de traçabilités mises en place - nombre de professionnels y adhérent

Emplois créés

Actions contribuant au bon état écologique, notamment à la restauration et la conservation de la nature, à la protection des écosystèmes, à la biodiversité et à la santé et au bien-être des poissons
Activités de coopération entre parties intéressées
Entités bénéficiant d'activités de promotion et d'information
Action visant à améliorer les capacités de gouvernance